

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.
2. Activez le déclencheur manuel d'alarme le plus près pour déclencher l'alarme-incendie.
3. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
4. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
5. Si vous êtes au 4^e étage et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, rendez-vous au point d'évacuation désigné dans l'escalier nord, près des ascenseurs principaux :
 - a. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, ou composez le 911 et indiquez où vous êtes. Des téléphones bleus sont disponibles aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages près des ascenseurs principaux et au 4^e étage au point d'évacuation.
 - b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.
6. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
7. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Au signal d'alerte :

1. Quittez immédiatement l'édifice par la sortie de secours la plus proche, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.
2. Si vous êtes au 4^e étage et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, rendez-vous au point d'évacuation désigné dans l'escalier nord, près des ascenseurs principaux.
 - a. Composez le 911 et indiquez où vous êtes. Des téléphones bleus sont disponibles aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages près des ascenseurs principaux et au 4^e étage au point d'évacuation.
 - b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.
3. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
4. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.